

## Communiqué de presse

Depuis plus de 20 ans, les papetiers recycleurs se sont engagés avec détermination dans le développement du recyclage des papiers et cartons usagés. Les progrès constants réalisés au cours de cette période ont permis une progression spectaculaire de celui-ci et la mobilisation du gisement municipal.

Ils ont développé des relations étroites avec les collectivités territoriales dont ils sont devenus partenaires.

Ils ont accompagné la mise en place des systèmes de Responsabilité Elargie du Producteur (REP) en s'engageant résolument pour leur réussite, créant des organes dédiés tels REVIPAC et récemment REVIGRAPH partenaire d'EcoFolio.

Les difficultés d'un groupe papetier engagé dans le recyclage et le prononcé de sa liquidation par le tribunal de commerce ne constituent ni une remise en cause de la nécessité de poursuivre les efforts de mobilisation du gisement, ni une remise en cause du modèle économique et environnemental du développement du recyclé dont la demande reste en fort développement dans des marchés globaux en croissance modérée.

Il s'agit donc avant tout du problème d'une entreprise, même si cet événement traduit, sans doute, la nécessité de créer en France des conditions favorables au développement de capacités de recyclage et rappelle, en premier lieu, le manque historique structurel de matières à désencrer, dans notre pays.

Cependant, REVIPAP et les papetiers recycleurs membres de REVIGRAPH, qui se sont engagés dans le développement et pour le succès d'EcoFolio, ont les moyens nécessaires d'assurer aux collectivités territoriales, qui ont choisi d'être leurs partenaires, la continuité de la reprise et la garantie de recyclage des tonnes triées par elles.

L'industrie papetière française et européenne a pris l'engagement via la "European Declaration on Paper Recycling" de porter le taux de recyclage à 66 % en 2010. Elle reste déterminée à travailler activement avec ses partenaires, en particulier les collectivités territoriales, pour construire cette société du recyclage voulue par l'Union Européenne et le Grenelle de l'Environnement et qui constitue un élément clef de notre développement durable.